



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.129
5 mai 1986

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CENT VINGT-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 1er mai 1986, à 10 h 30

Président : M. de PINIÉS (Espagne)

Expression de sympathie

Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies [150] (suite) :

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Déclaration du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques

Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies [150] (suite) :

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 15.

EXPRESSION DE SYMPATHIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de donner la parole au premier orateur de ce matin sur le point 150 de l'ordre du jour, je voudrais exprimer au Gouvernement et au peuple de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en mon nom propre et au nom des membres de l'Assemblée, nos profondes condoléances à l'occasion de la perte tragique de vies humaines et des dommages provoqués par l'incident qui s'est produit à la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Je voudrais également demander au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de transmettre nos condoléances aux familles des victimes.

POINT 150 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/1102 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2)
- b) RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (A/40/1106)

M. AL-ATASSI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos sincères condoléances à la délégation de l'Union soviétique à l'occasion de l'accident qui s'est produit dans le réacteur nucléaire de Kiev. Je prierai les membres de la délégation de l'Union soviétique de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple de l'Union soviétique et aux familles endeuillées.

A cette reprise de la quarantième session, nous examinons ce que l'on appelle la crise financière actuelle des Nations Unies. Le Secrétaire général la qualifie d'une des crises financières les plus graves qu'ait jamais connue l'Organisation dans ses 40 années d'existence. Dans son rapport très complet figurent les solutions proposées, qui ne sont que de simples remèdes pour une crise aux racines politiques profondes, crise qui risque de saper l'Organisation et ses activités dans tous les domaines : social, culturel, économique et politique. Cette crise pourrait même entraîner la destruction de l'Organisation.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

C'est pourquoi ma délégation apprécie les efforts soutenus déployés par le Secrétaire général pour trouver des solutions appropriées qui nous permettent de surmonter cette crise, et de consolider et renforcer notre organisation internationale.

La déclaration faite lundi dernier par le Secrétaire général, le rapport qu'il a établi et celui du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), ainsi que les déclarations prononcées par les Etats Membres, notamment celle du représentant de la Yougoslavie, au nom du Groupe des 77, et celle du représentant de l'Inde, en sa qualité de président du Mouvement des non-alignés, ont tous indiqué clairement que la crise que traverse l'Organisation n'est pas une crise de trésorerie mais une crise politique dans toutes ses dimensions, et que la soi-disant crise financière n'est qu'une manifestation externe de la vraie crise.

La crise se présente très clairement à présent, dans tous ses aspects. Elle n'est pas imputable simplement au fait que certains Etats n'ont pas assumé leurs obligations aux termes de la Charte. Le fait que les Etats-Unis ont décidé unilatéralement de réduire et de retenir leurs contributions au budget ordinaire va à l'encontre des dispositions de la Charte. La décision des Etats-Unis d'Amérique n'a pas été prise à la légère. Ce pays a préparé et pavé la voie qui a conduit à cette décision, par des prises de position bien connues de toutes les délégations. Ma délégation ne va pas énumérer toutes ces actions ni faire des observations à ce sujet.

Tout ce que l'Organisation des Nations Unies a accompli durant ses 40 années d'existence se trouve compromis. L'imposant édifice érigé par cette organisation, conformément aux buts et principes de la Charte, risque d'être détruit. L'Organisation des Nations Unies a su renforcer de nombreux principes qui se sont identifiés à elle : le droit des peuples à l'autodétermination, la promotion de la coopération internationale, le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la réalisation de la prospérité généralisée sont les sujets prioritaires sur lesquels se concentrent les activités de l'Organisation.

Précipiter une crise et la qualifier ensuite de crise financière due au fait que les Etats ne versent pas leurs arriérés au budget ordinaire est un stratagème destiné à contrecarrer les activités et l'efficacité de l'Organisation, voire à

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

la détruire. Aucune délégation, aucun Etat n'a le droit de procéder unilatéralement à des retenues sur ses contributions au budget ordinaire. Si un Etat souhaite que sa contribution soit réduite, les voies et moyens juridiques de le faire sont envisagés dans la Charte. Toute autre méthode constitue une violation flagrante des dispositions de la Charte et des engagements contractés par les Etats Membres à ce titre.

Je dois me référer ici à la question du vote pondéré, question que la délégation des Etats-Unis a déjà soulevée à tous les niveaux et mentionnée encore hier par le chef de la délégation des Etats-Unis dans sa déclaration. Un vote pondéré est une violation flagrante des dispositions et des principes de la Charte, qui prévoit l'égalité entre les Etats. C'est également une violation des principes de l'égalité souveraine dont jouissent tous les Etats Membres de l'Organisation, et en vertu desquels tous les Etats ont les mêmes droits et les mêmes devoirs, dont l'un des principaux est le droit de vote.

Nous apprécions les efforts déployés par le Secrétaire général et ses collaborateurs pour élaborer le rapport qui nous a été présenté. Nous apprécions également les propositions qu'il a présentées pour trouver des solutions à la crise qui frappe l'Organisation. La majorité des pays du monde, dont le mien, sont confrontés actuellement à des problèmes de liquidités et ils prennent des mesures correctives. C'est pourquoi nous appuyons les propositions du Secrétaire général, notamment celles concernant les questions purement financières. Mais nous ne pouvons avaliser certaines propositions qui, à notre avis, exigent des consultations supplémentaires et davantage de prudence. Nous ne pensons pas que le gel de certaines activités entreprises par les Nations Unies depuis sa création soit une solution. Ce blocage signifierait que ces questions sont mises en veilleuse, même temporairement. Certaines situations et questions ne supportent pas un tel traitement. On pourrait arguer que reporter d'un an l'examen d'une question ne signifie pas que cette question est vouée à l'oubli ou méconnue. Pour répondre à cet argument, nous pourrions demander quelle garantie nous avons que notre organisation surmontera la crise actuelle. Nous savons que les propositions du Secrétaire général sont temporaires, mais n'est-il pas possible que cette crise se prolonge au-delà d'un an? Nous retournerions alors, à la quarante et unième session, et peut-être même à la même époque, lors d'une reprise de session, pour examiner des mesures qui permettraient de sortir de la crise. Cela pourrait

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

entraîner la suppression de certains points critiques qui figurent à l'ordre du jour de l'Organisation depuis sa création.

Certaines questions ne souffrent aucun report ni délai. C'est le cas, par exemple, du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés, de la question de Namibie et d'autres questions urgentes qui ne peuvent être reportées ou différées.

Il va sans dire que la République arabe syrienne fait partie des Etats qui cherchent activement à renforcer et à appuyer cette organisation en laquelle nous avons toujours cru, depuis sa création. Voilà pourquoi la République arabe syrienne est pleinement engagée en ce qui concerne le versement de sa contribution au budget ordinaire. Elle ne doit aucun arriéré. Sa contribution au budget de 1986 a été réglée intégralement.

Nous tenons à souligner que nous apportons au Secrétaire général notre appui et notre coopération constructive et sincère dans ses efforts pour surmonter la crise politique qui assaille l'Organisation mondiale.

DECLARATION DU REPRESENTANT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

M. DUBININ (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer notre reconnaissance, à vous-même, monsieur le Président, et aux délégations qui, dans les déclarations qu'ils ont prononcées en cette reprise de la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ont présenté au Gouvernement et au peuple de l'Union soviétique, leurs condoléances à l'occasion de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl.

En ce qui concerne cet accident, ma délégation souhaite donner lecture, pour l'information de tous les participants à cette reprise de session de l'Assemblée générale des Nations Unies, des communiqués émanant du Conseil des ministres de l'URSS publiés hier, 30 avril. Le premier de ces communiqués se lit comme suit :

"Comme l'a déjà annoncé la presse, un accident s'est produit à la centrale nucléaire de Tchernobyl, située à 130 kilomètres au nord de Kiev. Une commission gouvernementale, dirigée par Boris Scherbine, vice-président du Conseil des ministres de l'URSS, se trouve sur place. Elle comprend des chefs de ministères et de départements, ainsi que des savants et des spécialistes éminents.

M. Dubinin (URSS)

Selon les premiers renseignements, l'accident s'est produit dans l'aire de la quatrième unité de générateurs, détruisant une partie du bâtiment dans lequel se trouve le réacteur, endommageant le réacteur lui-même, et provoquant certaines fuites de matériaux radioactifs. Les trois autres générateurs ont été mis à l'arrêt; ils sont en état de fonctionnement et sont gardés en réserve. Deux personnes ont trouvé la mort dans l'accident.

M. Dubinin (URSS)

"Des mesures sont prises pour éliminer les conséquences de cet accident. La situation en ce qui concerne la radioactivité, que ce soit à la centrale ou dans la région avoisinante, est stabilisée. Des soins sont apportés aux personnes contaminées. Les habitants des trois localités voisines et les personnes qui se trouvaient à la centrale ont été évacués. La situation tant à la centrale nucléaire de Tchernobyl que dans les environs fait l'objet d'un contrôle continu."

Le deuxième communiqué publié hier soir, 30 avril, déclare que :

"Les travaux se poursuivent à la centrale nucléaire de Tchernobyl pour éliminer les conséquences de l'accident. A la suite des mesures prises durant les dernières 24 heures, les fuites radioactives ont diminué et le niveau de la radioactivité dans la région de la centrale nucléaire et dans les villages voisins a diminué. D'après les mesures effectuées par les spécialistes à l'aide d'appareils de contrôle, il n'y a pas de réaction nucléaire en chaîne. Le réacteur ne fonctionne donc plus. Les travaux de nettoyage de la zone contaminée sont actuellement en cours et des équipes de spécialistes procèdent à cette tâche à l'aide du matériel moderne qu'elle exige."

Certaines agences de presse de l'Ouest ont répandu des rumeurs selon lesquelles des milliers de personnes auraient péri au moment de l'accident. Comme cela a déjà été dit, en réalité la situation est autre : deux personnes sont mortes et 197 autres ont été hospitalisées, dont 49 ont quitté l'hôpital après avoir subi les examens médicaux nécessaires. Dans les entreprises, les kolkhozes, les usines et les bureaux, le travail se poursuit normalement."

Nous avons reçu aujourd'hui, 1er mai, une autre communication émanant du Conseil des ministres de l'URSS :

"Le 30 avril, le travail s'est poursuivi à la centrale nucléaire de Tchernobyl; il comprend toute une série de mesures techniques. On a constaté une baisse sensible de la radioactivité dans la zone de la centrale même ainsi que dans les environs. On poursuit, près de la centrale, les travaux de nettoyage des secteurs contaminés. On continue d'aider les personnes qui ont été touchées par cet accident. Parmi elles, on en compte 18 qui se trouvent dans un état grave. Parmi les victimes on ne compte aucun étranger."

M. Dubinin (URSS)

Enfin, je vais donner lecture à l'Assemblée du texte d'un communiqué émanant du Ministère des affaires étrangères de l'URSS, qui a également été publié aujourd'hui, 1er mai :

"Le 1er mai, ont été reçus au Ministère des affaires étrangères de l'URSS les ambassadeurs du Royaume-Uni, de la Finlande et les Chargés d'affaires de la France et de l'Autriche. A la demande du Gouvernement soviétique, Anatoly Kovalev, premier ministre adjoint des affaires étrangères, les a informés des mesures prises pour procéder à l'élimination des conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl.

L'Union soviétique dispose de tous les moyens scientifiques et techniques pour mener à bien l'ensemble des travaux qu'exige l'élimination des conséquences de cet accident. Il n'est donc pas nécessaire, à l'heure actuelle, de faire appel au concours de spécialistes d'autres pays.

A la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl, les organisations soviétiques compétentes n'ont reçu aucune demande de la part de ressortissants étrangers - spécialistes ou touristes - qui se trouvent en Union soviétique."

Je voudrais dire à l'Assemblée générale que j'ai rendu aujourd'hui visite au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, pour l'informer de la situation dans son ensemble.

POINT 150 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/1102 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2)
- b) RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (A/40/1106)

M. SANCHEZ (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, je voudrais, après avoir entendu le représentant de l'Union soviétique, transmettre les sincères condoléances de ma délégation au Gouvernement soviétique à la suite de l'accident tragique survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl, près de Kiev. La communauté internationale partage le sentiment d'horreur et le chagrin du peuple soviétique. Nous espérons que les souffrances des victimes pourront être allégées. Cet accident sert à nous rappeler combien l'homme est fragile et combien il est impérieux de renforcer la coopération internationale.

M. Sanchez (Philippines)

Je me joins également aux condoléances qui ont été exprimées pendant cette session à l'occasion de la disparition de l'un des ardents défenseurs des Nations Unies et de la coopération internationale, à savoir Raúl Prebisch, premier Secrétaire général de la CNUCED, qui était à l'avant-garde des partisans de la coopération internationale et qui a consacré une grande partie de sa vie à la réalisation de cet objectif. Les principes auxquels il s'est consacré restent aujourd'hui la base solide des relations multilatérales. Si certains de ces principes ne sont toujours pas acceptés par les pays développés, ils n'en demeurent pas moins valides, et nous voulons espérer qu'ils finiront par être appliqués.

Nous nous retrouvons à cette session de l'Assemblée générale pour examiner la crise financière de l'Organisation, la plus grave, dit-on, de son histoire. Il est ironique de voir qu'à peine achevée la commémoration du quarantième anniversaire de ses réalisations, l'Organisation est déjà confrontée à une crise qui compromet son existence.

Le Secrétaire général a présenté son rapport sur les problèmes financiers ainsi qu'un ensemble de propositions destinées à redresser les difficultés de trésorerie de l'Organisation. Nous félicitons le Secrétaire général de son rapport et de l'initiative qu'il a prise dans le but d'atténuer la gravité de la situation. Nous pensons, néanmoins, que l'essence du problème n'est pas une simple question de trésorerie. Nous nous heurtons surtout à un problème politique. Dans un certain sens, nous ressentons les effets accumulés au fil des ans du refus de certains Membres d'honorer leurs obligations conformément à la Charte. Depuis plusieurs années déjà, les Nations Unies ont dû faire face aux problèmes que posent les retenues et les retards que les pays font subir au paiement de leurs contributions. Les raisons de cette attitude sont variées. Elle peut être due à des difficultés économiques et financières qui contraignent certains pays à reporter temporairement le versement de leurs contributions, comme c'est le cas de nombreux pays en développement, accablés par le fardeau de la dette et les difficultés connexes; leur problème est réel, et nous ne pouvons que nous montrer compréhensifs à leur égard. Malheureusement, dans d'autres cas, certains pays ont délibérément opéré des retenues sur leurs contributions pour souligner leur désaccord sur certaines décisions des Nations Unies. C'est une situation déplorable qui traduit un mépris du processus démocratique. Si, comme cela semble être la tendance aujourd'hui, cette attitude se poursuit, elle pourrait menacer l'existence même de l'Organisation.

M. Sanchez (Philippines)

On a évoqué à l'Assemblée la crise de confiance qui serait à la base du problème auquel nous sommes confrontés. Notre délégation pense que c'est là une simplification grossière du problème. Apparemment, un certain nombre de pays puissants ne sont pas satisfaits des résultats du processus de prise de décision qui a été conçu il y a 40 ans pour servir les principes de l'égalité et de la démocratie. Il est normal que ce processus soulève certaines questions et nous estimons qu'elles devraient être examinées. Cependant, il y est fondamentalement désastreux que cette insatisfaction s'exprime sous forme de pression financière alors que ces questions pourraient être traitées par une révision rationnelle de la Charte et du règlement intérieur de l'Organisation.

Cela nous conduit à nous demander si la crise que nous traversons ne fait pas partie d'une série de mesures qui, sans qu'on le veuille peut-être, pourrait conduire à affaiblir davantage les Nations Unies et causer en fin de compte leur disparition complète. Nous constatons qu'on a de plus en plus recours à des actions unilatérales, au mépris des répercussions qu'elles peuvent avoir sur l'oeuvre entreprise au prix de tant de peines dans le domaine de la coopération internationale et de la lutte pour la cause de la paix.

Il est navrant de penser que c'est la voie sur laquelle nous semblons nous engager car, depuis 40 ans, les Nations Unies dans leur ensemble nous ont rendu bien des services. Elles ont permis de faire des progrès importants, nonobstant les difficultés occasionnelles rencontrées en cours de route.

Malgré son caractère politique, il est inévitable que nous examinions le problème dont nous sommes saisis en le quantifiant, surtout dans ses aspects immédiats, à court terme, d'autant plus qu'il est lié aux ressources financières dont l'Organisation a besoin pour rester solvable au cours de l'année en cours. Dans ce contexte, le Président du Groupe des 77 a proposé - et nous l'appuyons sans réserve - que les détails du train de mesures proposées par le Secrétaire général soient examinés attentivement par la Cinquième Commission, chaque proposition devant être considérée pour elle-même. Nous appuyons toute proposition qui permettrait de réaliser des économies et de renforcer l'efficacité de l'Organisation. Nous sommes en faveur d'une rationalisation des activités des Nations Unies et de l'harmonisation des programmes et des opérations, y compris la gestion quotidienne du Secrétariat. Nous sommes disposés à prendre part aux délibérations de la Cinquième Commission avec un esprit ouvert et dans l'espoir que nos problèmes communs pourront être résolus grâce aux efforts mutuels et au partage équitable du fardeau.

M. Sanchez (Philippines)

Nous voudrions, cependant, faire une observation sur l'une des propositions du Secrétaire général - celle qui concerne le report de la construction du Centre de conférences de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Rappelons que cette question a fait l'objet de longues négociations en Deuxième et en Cinquième Commissions, ainsi qu'à l'Assemblée générale. Nous pensons que la construction du siège de la CESAP est une activité prioritaire et ne devrait pas être sacrifiée. Si nécessaire, la construction pourrait être ralentie mais elle devrait se poursuivre.

S'agissant des besoins à court terme de l'Organisation, nous pensons qu'il faut également tenir compte du fait que la crise doit être considérée dans une perspective à long terme. Nous devrions aborder les causes fondamentales des problèmes financiers actuels. S'ils sont une conséquence d'une diminution de confiance dans l'Organisation, nous devrions être assez francs pour examiner ce problème et chercher les moyens de raviver notre foi. Si la cause en est une faiblesse dans les dispositions de la Charte qui conduirait certains pays à faire fi de leurs obligations, alors il faut combler les lacunes car, en fin de compte, un affaiblissement de la discipline pourrait conduire l'Organisation à la mort ce que, nous en sommes certains, aucun des Membres ne désire.

Le Gouvernement des Philippines s'acquittera de sa modeste part et assumera ses responsabilités. Sur le plan intérieur, nous mettons actuellement au point les moyens de régler nos arriérés et de verser également notre contribution courante, alors même que nous sommes préoccupés par d'autres problèmes nationaux graves. Nous sommes également disposés à apporter notre contribution à la formulation d'idées pour résoudre la crise à long terme.

Ici même, et en de nombreuses occasions, les Etats Membres ont réitéré leur foi dans les Nations Unies et leur adhésion aux principes de la Charte. Nous pensons qu'il n'y a pas de meilleure occasion de prouver concrètement cet acte de foi, aujourd'hui que l'existence même des Nations Unies est menacée. Compte tenu de la confusion et des conflits qui règnent dans le monde, nous pensons que nous avons besoin des Nations Unies pour faire face aux crises innombrables. Tout le monde le sait, nous avons un intérêt essentiel à leur survie. Nous ne pouvons qu'espérer qu'à la fin de la session nous serons parvenus à nous mettre d'accord sur une façon de procéder pour résoudre le problème qui nous réunit. Autrement, nous aurons contribué encore davantage à la crise financière en engageant tant de ressources pour cette session, pour n'obtenir aucun résultat.

M. MOHAMMED (Trinité-et-Tobago) (interprétation de l'anglais) : La crise financière des Nations Unies menace la notion même de multilatéralisme qui vient de perdre l'un de ses champions, M. Raúl Prebisch. Ma délégation s'associe à ceux qui ont déjà exprimé leurs condoléances à l'occasion de son décès prématuré. Au nom de mon gouvernement, j'offre des condoléances sincères à la famille en deuil et au Gouvernement de l'Argentine.

La fanfare qui a marqué le quarantième anniversaire des Nations Unies s'est à peine éteinte que nous nous réunissons de nouveau pour une importante occasion. Il n'y a pas si longtemps, cette salle était l'écho du renouvellement des professions de foi envers l'Organisation, de réaffirmations des buts et des principes consacrés dans la Charte et de nouvelles assurances de l'attachement à la notion d'Organisation des Nations Unies. Six mois plus tard, à cette reprise de session, nous discutons en fait de l'existence même et de l'avenir de l'Organisation.

La crise financière actuelle des Nations Unies trouve son origine dans les difficultés financières auxquelles l'Organisation fait face depuis plus de la moitié de son existence. De par la nature même de l'Organisation, les Nations Unies se trouvent confrontées à un problème de trésorerie. L'Organisation doit faire face à de grosses dépenses découlant de ses activités, des programmes et des projets dont elle a reçu mandat des Etats Membres. Pour faire face à ces exigences financières toujours croissantes, l'Organisation dépend presque entièrement des contributions des Etats Membres. Les bases de ces recettes sont les contributions mises en recouvrement des Etats Membres et ce sont les arriérés dans le versement des contributions de certains Etats Membres ainsi que les retenues sélectives opérées sur les contributions mises en recouvrement par d'autres Etats Membres qui ont conduit à la crise financière actuelle des Nations Unies.

Ce n'est ni le temps ni le lieu d'entamer une discussion sur le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation mais il faut reconnaître que c'est un élément critique de la crise telle qu'elle est exposée dans le rapport du Secrétaire général. Chaque Etat Membre a la responsabilité et le devoir de s'acquitter entièrement de sa contribution financière à l'Organisation et cela ne dépend pas de l'approbation du barème qui a été fixé ou même du budget approuvé. Cette obligation est aussi contraignante pour le contributeur le plus modeste qu'elle l'est pour le plus important.

M. Mohammed (Trinité-et-Tobago)

Ma délégation rend hommage au Secrétaire général qui s'efforce de soumettre des propositions destinées à pallier les problèmes immédiats de trésorerie. Nous constatons que le CCQAB recommande à l'Assemblée générale d'approuver ces mesures car elles "semblent appropriées pour l'instant". Nous notons par ailleurs que le personnel des Nations Unies est appelé à assumer une partie de ces ajustements, qu'il y aura un certain nombre d'économies d'ordre administratif et que les Etats Membres devront sacrifier plusieurs activités programmées. Dans ces conditions, ma délégation serait prête à s'associer à un consensus sur un tout susceptible d'atténuer la crise actuelle et de contribuer, à long terme, à la viabilité et à l'intégrité de l'Organisation. Cependant, il faut que nous obtenions des éclaircissements et des garanties à propos des mesures précises à mettre en place et il faut que nous soyons certains que les décisions que nous allons prendre ne seront pas préjudiciables aux fondements mêmes de l'Organisation.

Ma délégation comprend combien il a dû être difficile au Secrétaire général de préparer et de soumettre les mesures proposées comme un tout. Nous convenons qu'il faut donner au Secrétaire général une certaine latitude et une certaine souplesse pour qu'il puisse prendre des initiatives et faire face aux déficits de recettes, surtout si l'on sait que ce déficit est susceptible de varier. Mais nous devons avouer notre préoccupation devant les conséquences éventuelles qu'il y aurait à traduire dans les programmes et dans les activités certaines notions imprécises relevées dans le rapport du Secrétaire général. Par exemple, nous ne savons pas très bien ce qu'on entend par "certaines activités de programme supplémentaires", "modification et réaménagement" des programmes, ou encore quelle est la différence entre "reporter" un programme ou "différer" un projet.

En outre, lorsqu'il a présenté son rapport, le Secrétaire général a précisé que les problèmes de liquidités ne disparaîtraient pas en 1987 et que, par conséquent, l'avenir des programmes qui sont actuellement différés, reportés ou modifiés reste très incertain. Feront-ils l'objet de nouvelles réductions ou de nouveaux reports, ou seront-ils rétablis tandis que d'autres programmes subiront des ajustements?

Au paragraphe 10 de son rapport, le Secrétaire général montre l'importance du Fonds de roulement et du Compte spécial comme instruments de gestion qui ont permis à l'Organisation de continuer à fonctionner. Nous ne devons jamais perdre de vue la nécessité de réalimenter les réserves qui "sont maintenant épuisées".

M. Mohammed (Trinité-et-Tobago)

Il est essentiel que nous examinions l'ensemble des problèmes financiers des Nations Unies au regard tant de la crise immédiate que de la viabilité de l'Organisation à long terme. Le train de mesures proposées par le Secrétaire général a été arrêté pour faire des économies à court terme afin d'améliorer la situation de trésorerie à la fois critique et immédiate et, partant, de donner davantage de temps pour une étude d'ensemble et l'examen des mesures à prendre par les Etats Membres pour s'attaquer aux problèmes fondamentaux.

Les considérations à long terme comprennent un examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, auquel se livre actuellement le Groupe intergouvernemental d'experts de haut niveau. Ma délégation attend avec intérêt son rapport qui sera présenté à la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Mais, en fin de compte, la survie à long terme de l'Organisation dépend de la volonté politique de tous les Etats Membres de s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent aux termes de la Charte.

Ma délégation est prête à appuyer un ensemble de mesures ad hoc qui devraient être clairement définies : un tout fondé sur des directives suffisamment souples pour s'adapter à une crise financière, qu'elle corresponde aux estimations actuelles ou non. Mais avant tout, l'ensemble de mesures en question ne doit pas porter atteinte aux fondements mêmes de l'Organisation ou entraîner son impuissance à l'avenir. Enfin, nous pensons qu'en adoptant de telles mesures l'Assemblée générale doit également communiquer un message très clair à tous les Etats Membres, ceux qui ont des arriérés notamment, à savoir que la viabilité à long terme de l'Organisation dépend du respect, par tous ses membres, des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte et des responsabilités financières qu'ils ont acceptées.

Mme ASTORGA GADEA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Nous tenons tout d'abord à dire combien nous sommes attristés par la mort de Raúl Prebisch, cet éminent Latino-Américain. Sa disparition laisse en nous tous un grand vide. Raúl Prebisch, Argentin de naissance, a été un esprit créateur sur notre continent et dans l'ensemble du tiers monde. Il nous a représentés et nous a fait honneur par sa précieuse contribution et par son travail inlassable. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille, au Gouvernement et au peuple argentins.

Mme Astorga Gadea (Nicaragua)

Ma délégation remercie le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, d'avoir demandé que soit débattue au cours de cette reprise de la quarantième session de l'Assemblée générale une question à laquelle les Etats Membres attachent beaucoup d'intérêt et d'importance. Le Secrétaire général a attiré notre attention sur la crise de l'Organisation et il s'est efforcé, pressé comme il l'était par le temps, de présenter des propositions destinées à faire face à la grave situation financière que connaît l'Organisation.

Il ne fait de doute pour personne - et le Secrétaire général est le premier à avoir attiré l'attention sur ce point - que derrière les graves problèmes financiers de l'Organisation se profile une crise plus profonde, de caractère éminemment politique et qui tient au non-respect, par un Etat Membre, des obligations conférées par la Charte; aux tentatives délibérées de dénaturer les objectifs pour lesquels a été créée l'Organisation et, partant, de saper ses fondements démocratiques et l'égalité souveraine des Etats; enfin à la volonté manifeste d'éroder la capacité de l'Organisation de régler efficacement les graves problèmes internationaux.

Le Nicaragua, pays petit et agressé, s'est engagé envers l'Organisation, engagement qui va au-delà de la rhétorique et qui est indissolublement lié à notre existence en tant que nation libre, indépendante et souveraine.

Un même engagement lie les pays du monde en développement et les pays développés. Ce sont ces derniers qui ont pris la sage initiative de créer cette communauté des nations et, pour cela, ils ont reçu l'important concours d'un pays qui s'efforce aujourd'hui de saper les principes des Nations Unies. Nous continuons à croire que l'Organisation est une instance irremplaçable de dialogue, de négociation et d'accord.

Mme Astorga Gadea (Nicaragua)

Les Nations Unies ont un rôle central à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans la lutte pour le désarmement et l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples, dans le renforcement de la coopération internationale et l'instauration de relations économiques justes et équitables grâce auxquelles le développement et la coexistence harmonieuse et pacifique de toutes les nations du monde, sur un pied d'égalité, seront possibles. Si, il y a 40 ans, la création de l'Organisation des Nations Unies était indispensable, aujourd'hui son maintien l'est plus encore.

Il y a à peine quelques mois, nous avons célébré avec joie et enthousiasme, le quarantième anniversaire de l'Organisation. Nous avons affirmé notre attachement indéfectible au système et notre foi en lui et, aujourd'hui, nous sommes confrontés à une crise qui met en danger la viabilité et l'intégrité mêmes de l'Organisation, pour reprendre les mots employés par le Secrétaire général dans sa déclaration.

On a dit, à juste titre, que les problèmes financiers de l'Organisation ne sont pas nés de la conjoncture actuelle mais qu'ils remontent, à tout le moins, au début des années 60. On a dit également que, si tous les Etats Membres s'acquittaient rigoureusement de leurs obligations financières, il n'y aurait pas aujourd'hui de crise. Ces affirmations, justes sans doute, nous amènent parfois à dissimuler la cause principale de la crise financière actuelle, qui n'est autre que la retenue illégale et unilatérale de la quote-part des Etats-Unis, dont l'objectif déclaré est la modification de la structure et de la nature même de l'Organisation. Sans prétendre nier l'existence d'autres facteurs concomitants, nous estimons que la crise actuelle est causée par la décision du Gouvernement américain de retenir une partie considérable de sa contribution au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. L'objectif en est clair : exercer des pressions pour obtenir le changement du système de vote de l'Organisation en faveur d'un système de vote pondéré.

L'égalité souveraine de tous les Etats est un principe fondamental de notre organisation. Que veulent alors les Etats-Unis? Transformer l'Organisation des Nations Unies en une société d'actionnaires? Il faut également se poser la question de savoir ce que nous voulons. Que veulent les Etats Membres de l'Organisation? La réponse qui a été donnée est claire : nous voulons conserver à notre organisation son caractère démocratique car, malgré ses imperfections, elle a permis d'éviter une nouvelle catastrophe mondiale et a été une enceinte vouée au dialogue, à la négociation et à la compréhension entre tous les peuples du monde.

Mme Astorga Gadea (Nicaragua)

Si donc c'est cela, l'Organisation que nous voulons, celle dont nous avons besoin, il faut lutter pour sa survie et chercher ensemble les moyens d'un accord qui nous permettra d'assurer son maintien et son renforcement. Sans un effort sérieux et réfléchi de tous les Etats Membres, il ne sera pas possible d'y parvenir.

Dans le cadre de son mandat, le Secrétaire général a mis en route un train de mesures administratives. Nous l'appuyons dans cette initiative et nous l'invitons à poursuivre ses efforts dans ce sens.

C'est dans ce même esprit de sérieux et de pondération que ma délégation a étudié le rapport du Secrétaire général, qui représente, à notre avis, un effort solide pour faire face à la crise financière actuelle. Cependant, il nous semble que l'analyse de certains aspects de ce rapport doit être approfondie afin d'en déterminer la portée et les conséquences.

Nous sommes convaincus que seul un effort concerté de notre part à tous peut nous permettre de venir à bout de la crise actuelle, et ma délégation offre son concours au Secrétaire général et aux Etats Membres afin que soit trouvée la solution juste, équilibrée et rapide qu'exige la situation actuelle.

Enfin, nous voudrions signaler une coïncidence paradoxale qui concerne mon pays et les Etats-Unis.

Le gouvernement Reagan demande au Congrès des Etats-Unis d'approuver un crédit de 100 millions de dollars pour le financement des groupes contre-révolutionnaires qui agressent mon pays, et la retenue que ce gouvernement veut effectuer sur le paiement de sa contribution à l'Organisation s'élève approximativement à la même somme. Ne serait-il pas préférable que les Etats-Unis fassent un geste de bonne volonté et manifestent leur soutien à l'Organisation, à la paix mondiale - et, en particulier, à l'Amérique centrale - en consacrant plutôt ces 100 millions de dollars au paiement des obligations qu'ils ont contractées envers l'Organisation des Nations Unies? Nous sommes sûrs que ce geste de la part des Etats-Unis serait apprécié à sa juste valeur par nous tous.

M. KIILU (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a étudié attentivement le rapport du Secrétaire général sur la crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies. Nous l'en remercions. Nous sommes entièrement d'accord pour reconnaître que la crise que connaissent les Nations Unies est d'origine politique, et exigera, en définitive, une solution politique. Quant aux

M. Kiilu (Kenya)

conséquences financières de cette crise politique, ma délégation prend note de la gamme de propositions présentées par le Secrétaire général en tant que solution à court terme du problème. Certes, nous félicitons le Secrétaire général pour ces mesures à court terme, mais il faut trouver, tôt ou tard, une solution permanente; sinon, notre organisation s'écroulera.

Nous avons également étudié attentivement le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), et nous constatons que ce comité est d'accord avec la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que ses propositions soient approuvées, dans leur ensemble, par l'Assemblée générale.

Tout en reconnaissant la gravité de la situation et la nécessité d'agir d'urgence, ma délégation est également consciente du fait que, à cause des contraintes du calendrier, les consultations qui ont précédé la préparation du rapport du Secrétaire général n'ont peut-être pas été menées sur une base suffisamment large pour qu'il soit tenu compte des vues de tous les Etats Membres. C'est pourquoi, bien que ma délégation ne fasse pas objection à l'approbation des propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général, elle reste fermement convaincue que l'on aurait dû donner la possibilité aux instances pertinentes d'étudier chaque proposition en détail avant d'en saisir l'Assemblée générale. Néanmoins, nous notons avec satisfaction que, outre l'examen auquel s'est livré le CCQAB, la Cinquième Commission examine actuellement les aspects techniques de ces propositions.

Quant aux dimensions du déficit lui-même, ma délégation note avec satisfaction qu'un certain nombre d'Etats Membres ont effectué le paiement de leurs contributions mises en recouvrement et de leurs arriérés. Il faut espérer que les Etats qui ne l'ont pas encore fait effectueront, en temps voulu, le paiement de leurs contributions mises en recouvrement. Le Kenya n'a pas d'arriérés à payer; il n'en a jamais eu, et va très bientôt verser le montant de sa contribution mise en recouvrement pour 1986.

Si on examine plus avant le rapport du Secrétaire général, on constate qu'il fait état de retenues unilatérales effectuées par certains Etats Membres sur leurs contributions mises en recouvrement en signe de protestation contre certains programmes qui ne leur plaisent pas et qu'ils n'appuient donc pas. Ma délégation

M. Kiilu (Kenya)

pense que cette pratique doit cesser si l'on veut que l'Organisation recouvre sa vitalité et fonctionne efficacement et sans heurt. A ce propos, ma délégation prend note des remarques du Secrétaire général contenues dans sa déclaration selon lesquelles certains Etats Membres ont déclaré leur intention de verser d'avance leurs contributions mises en recouvrement pour 1987 et de régler leurs arriérés. Il faut également louer l'URSS pour avoir versé une contribution volontaire de 10 millions de dollars au Compte spécial.

A cet égard, ma délégation constate que les mesures d'économie que le Secrétaire général a déjà prises, accompagnées de celles proposées dans son rapport, permettraient de réaliser des économies de l'ordre de 60 millions de dollars des Etats-Unis, ce qui permettrait donc à l'Organisation de continuer à fonctionner normalement jusqu'à la fin de l'année. Toutefois, nous constatons avec inquiétude que le problème risque de se reproduire au début de l'année prochaine, à moins qu'on ne trouve une solution aux difficultés financières actuelles de l'Organisation, qui dépend essentiellement des contributions d'un Etat Membre ou d'un petit nombre d'Etats Membres. Pour ce qui est de son financement, l'Organisation ne devrait jamais dépendre uniquement de la générosité d'un Etat Membre ou d'un groupe d'Etats Membres, car il existe là un danger inhérent, comme nous pouvons actuellement le constater.

M. Kiilu (Kenya)

Si les Nations Unies, en tant qu'organisation politique, doivent continuer de fonctionner sur la base de l'égalité souveraine de tous les Etats Membres, les Membres estimeront peut-être devoir examiner la question de savoir s'il est vraiment souhaitable que le financement de leurs opérations soit assuré par un budget si vulnérable à l'action d'un Etat Membre ou d'un groupe d'Etats Membres. A cette fin, les Etats Membres, en particulier les Etats de petite ou de moyenne dimension, indépendamment de leur situation géographique, pourraient vouloir étudier la question de savoir s'il ne serait pas préférable d'organiser le financement de l'Organisation d'une façon telle que les retenues, par un ou plusieurs Etats Membres, de contributions mises en recouvrement n'entraîneraient pas nécessairement l'effondrement des opérations de l'Organisation.

Ce faisant, il pourrait s'avérer nécessaire d'examiner les programmes et les priorités de l'Organisation, car ce sont les Membres et seulement les Membres qui doivent statuer sur les programmes devant être entrepris par l'Organisation et sur la priorité à accorder à chacun de ces programmes. De même, le processus de prise de décisions à l'intérieur de l'Organisation doit demeurer conforme à la Charte. En conséquence, toutes les décisions relatives aux questions financières doivent continuer d'être prises sur la base du principe "un membre, une voix". Le Kenya ne participera à aucun vote pondéré, et nous sommes absolument certains que cette position est également celle de la majorité des Etats Membres.

A ce propos, ma délégation désire rappeler la décision de l'Assemblée de créer un groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies. Bien que mon pays ne fasse pas partie de ce groupe, nous sommes prêts à lui fournir toute la contribution voulue et nous attendons avec intérêt le résultat de ses travaux. Car, comme de nombreuses délégations l'ont souligné, la solution à long terme du problème auquel se heurte l'Organisation devra être étudiée à fond avant que les problèmes financiers puissent être réglés définitivement.

L'une des questions qu'il convient de régler d'urgence est celle du programme des activités de l'Organisation et des moyens de les financer. En conséquence, il est impératif que toute mesure adoptée au cours de la reprise de la session le soit à titre provisoire, de manière à traiter de manière spécifique de la crise actuelle, et ne constitue en aucun cas un précédent ni n'affecte les résultats des travaux du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau ou ceux de l'Assemblée générale.

M. Kiilu (Kenya)

Pour terminer, ma délégation souhaite réaffirmer son appui à l'Organisation des Nations Unies et aux décisions qu'elle a prises et qui se trouvent reflétées dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, et notamment la résolution 40/253, par laquelle l'Assemblée a adopté le budget-programme de l'Organisation pour l'exercice biennal 1986-1987, et la résolution connexe 40/248 relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies pour la même période.

Dans ces circonstances, ma délégation ne saurait accepter qu'un Etat Membre, qu'il soit ou non membre permanent du Conseil de sécurité, puisse, unilatéralement, suspendre le versement de sa contribution mise en recouvrement. Cela constituerait une violation flagrante de ses obligations au titre de la Charte. C'est pourquoi, tout en appuyant les efforts destinés à trouver une solution durable au problème politique auquel se heurte l'Organisation, nous ne pensons pas que certains efforts doivent être entrepris dans la crainte ou sous la pression.

M. KASEMSRI (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation désire tout d'abord s'associer aux orateurs précédents pour exprimer ses sincères et profondes condoléances à la délégation de l'Argentine et à la famille de M. Raúl Prebisch, économiste mondial éminent, récemment décédé. Ses activités, en sa qualité de premier Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et sa contribution dans le domaine des relations économiques internationales sont bien connues de la communauté internationale et hautement appréciées par elle.

La délégation thaïlandaise a pris note avec une vive préoccupation de la crise financière grave que traversent actuellement les Nations Unies. La plupart des délégations si ce n'est toutes semblent partager l'avis que cette crise est avant tout une crise politique et qu'elle provient de ce que certains Etats Membres ont opéré des retenues sur leurs contributions tant au budget ordinaire qu'aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation. Une telle pratique - la retenue de contributions mises en recouvrement - est un problème déjà fort ancien et est contraire aux obligations financières assumées par les Etats Membres. La persistance de cette pratique affecte gravement la viabilité de l'Organisation et le caractère sacré de sa Charte. Elle a amené le Secrétaire général à envisager l'adoption des mesures d'urgence qui figurent dans son rapport (A/40/1102) pour réaliser des économies et pouvoir ainsi faire face au déficit que l'on prévoit déjà dans un proche avenir.

M. Kasemsri (Thaïlande)

Ma délégation appuie l'appel urgent du Secrétaire général - appel lancé à plusieurs reprises - à l'effet du prompt versement des contributions mises en recouvrement. A cet égard, il est encourageant de noter qu'un certain nombre d'Etats Membres se sont efforcés de répondre à cet appel, ce qui a eu pour résultat de réduire de façon significative le montant du déficit projeté pour 1986.

La délégation thaïlandaise se félicite des efforts déployés jusqu'ici par le Secrétaire général dans la recherche de solutions immédiates susceptibles de soulager la crise actuelle. Bien que nous comprenions clairement que les mesures proposées - qui visent à reporter l'exécution de nombreux programmes et activités ou à les réduire - figurant aux paragraphes 21 à 25 et à l'annexe IV du rapport soient des mesures provisoires d'urgence, nous sommes néanmoins préoccupés par les incidences qu'elles pourraient avoir sur ces programmes et activités, considérés comme étant de la plus haute priorité et qui sont particulièrement précieux pour les pays en développement.

Une autre question qui nous préoccupe est l'effet global que ces mesures risquent d'avoir sur le moral et l'efficacité du personnel et sur le mécanisme de l'Organisation. La Thaïlande s'est associée à la décision unanime de créer un groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau dans l'espoir que ses travaux auront pour effet de renforcer la capacité des Nations Unies d'atteindre ses objectifs de manière plus efficace. La résolution 40/237 de l'Assemblée générale reflète clairement la volonté unanime de l'ensemble des Etats Membres de définir les mesures susceptibles de contribuer au renforcement de l'efficacité de l'Organisation lorsqu'il s'agit de traiter des questions politiques, économiques et sociales qui sont de son ressort.

M. Kasemsri (Thaïlande)

A cet égard, il est également important que ne soit prise aucune mesure à court terme qui puisse compromettre les objectifs à long terme de l'Organisation. Et toute décision prise sur le rapport du Secrétaire général ne devrait pas avoir d'effets à long terme sur des projets déjà approuvés.

A un moment où les nobles objectifs et principes de l'Organisation sont sapés, il s'impose plus que jamais auparavant que chaque Etat Membre des Nations Unies appuie et aide à renforcer l'Organisation afin de lui permettre de jouer son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans le règlement des crises et différends internationaux, dans la réalisation de l'autodétermination des peuples encore sous domination coloniale ou étrangère, dans la promotion de la coopération économique, sociale et culturelle mondiale. Toute tentative de règlement de la crise financière actuelle qui ne tienne pas compte de ces buts et objectifs ne saurait servir ni les intérêts de l'Organisation ni ceux de ses Membres. A cet égard, ma délégation propose que l'on s'attache à préserver l'aptitude de l'Organisation à s'acquitter de ses missions essentielles et à rehausser son efficacité dans l'exercice de ses fonctions. Etant donné que tous les Etats Membres ont, lors de la session commémorative du quarantième anniversaire de l'Organisation, appuyé à l'unanimité l'amélioration de l'efficacité des Nations Unies, nous ne pouvons ici, dans cette salle, faire moins.

S'agissant de la proposition de reporter les deux projets de construction pour la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Afrique, la délégation thaïlandaise appuie la proposition qu'a faite plus tôt le représentant de la Chine, en vue de la tenue de consultations entre le Secrétaire général et les membres de ces deux commissions régionales. Certes, nous comprenons les difficultés financières rencontrées dans cette affaire, mais notre principale préoccupation est d'éviter que les travaux en cours dans ces deux centres de conférence ne soient interrompus. Il serait préférable pour l'Organisation et la communauté internationale que les travaux se poursuivent tels qu'approuvés, étant donné qu'on ne peut contester l'utilité de ces projets et que tout retard apporté dans leur mise en oeuvre ne ferait qu'en augmenter les coûts. Nous lançons donc un appel afin qu'on laisse ouverte la porte à d'autres options comme, par exemple, un ralentissement des travaux de construction mais non leur interruption. Et si on ne peut éviter les délais, alors que l'Assemblée générale définisse un calendrier - pas plus d'une année -, afin d'éviter l'ajournement indéfini des travaux, voire leur annulation.

M. Kasemsri (Thaïlande)

A cet égard, je voudrais citer des extraits d'une déclaration faite par le représentant thaïlandais à la session en cours de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok. Il a déclaré :

"Tout d'abord, mon gouvernement souhaite réaffirmer ... la grande importance qu'il attache au projet de construction du centre de conférence de la CESAP. Et cela en reconnaissance de l'importance croissante accordée à la coopération régionale, qui renforce la nécessité pour la CESAP de mettre à la disposition des représentants des pays membres de cette vaste région de l'Asie et du Pacifique les installations et services appropriés leur permettant de se rencontrer pour discuter de leurs problèmes communs de développement économique et social. Ces installations offriront des avantages à long terme spécialement ici, à Bangkok, siège régional de nombreux organes des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

Deuxièmement, mon gouvernement souhaiterait que la mise en oeuvre du projet se poursuive sans interruption, même si elle doit se poursuivre à un rythme plus lent. Il y a deux raisons fondamentales à cela : la démolition de l'ancienne salle 'sala-santitham' dans le coeur de Bangkok est déjà très avancée et l'ajournement de la mise en oeuvre du projet, du fait de conditions économiques incertaines, se révélera probablement moins économique à long terme.

Pour ces deux raisons, mon gouvernement voudrait prier le Secrétaire général d'envisager d'explorer avec les membres de la CESAP tous les moyens possibles de faciliter la mise en oeuvre de ce projet comme prévu avant de donner suite à sa proposition d'ajournement de la construction du projet."

Le Président de la quarante-deuxième session de la CESAP, qui se réunit actuellement à Bangkok, a déjà communiqué au Secrétaire général les extraits ci-après du rapport annuel de la Commission :

"La Commission a constaté que l'importance croissante accordée à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique renforce la nécessité pour la CESAP de fournir les installations et services appropriés. Il a également pris note que le Secrétaire général se proposait d'ajourner, pour des raisons financières, la construction du centre de conférences des Nations Unies à Bangkok.

M. Kasemsri (Thaïlande)

Après avoir pris note de l'avis de deux délégations selon lesquelles on ne devait pas utiliser les fonds du budget ordinaire, le Secrétaire général a été prié de faire tout ce qui est en son pouvoir pour explorer tous les moyens possibles de réaliser ce projet comme prévu, compte tenu des besoins particuliers de la région de l'Asie et du Pacifique.

Une délégation a déclaré expressément qu'elle acceptait l'ensemble des propositions qu'a présentées le Secrétaire général pour faire face à la crise financière. Elle a cependant ajouté qu'elle attachait une très grande importance à la construction du centre de conférences à Bangkok, qui devrait se voir accorder un rang de priorité élevé dès que la situation financière des Nations Unies s'améliorera."

Ce passage du rapport de la Commission a reçu l'appui unanime de ses membres.

Enfin, ma délégation est prête à apporter sa pleine coopération et tout son concours au Secrétaire général dans ses efforts. Le Gouvernement du Royaume de Thaïlande envisage également de faire une contribution volontaire au Compte spécial. Entre-temps, il espère que le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau sera en mesure de faire, en tenant compte des options possibles, des recommandations de fond susceptibles d'apporter des solutions à long terme à la crise que traverse l'Organisation.

M. GUMUCIO GRANIER (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais tout d'abord présenter les condoléances de ma délégation au Gouvernement argentin à l'occasion de la disparition de Raúl Prebisch, éminent Argentin qui a donné toute la mesure de sa vocation latino-américaine dans l'exercice de ses fonctions à la Commission économique pour l'Amérique latine ainsi qu'une dimension universelle à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Je voudrais également présenter les condoléances de ma délégation au Gouvernement de l'Union soviétique à l'occasion de l'incident survenu dans la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Nous sommes réunis sur la demande du Secrétaire général pour analyser la situation financière que connaît notre organisation. Ma délégation tient à remercier M. Javier Pérez de Cuéllar du sens des responsabilités, du sérieux et du courage dont il a fait preuve en nous convoquant pour examiner cette crise financière, la plus grave que notre organisation ait jamais connue.

M. Gumucio Granier (Bolivie)

Le Secrétaire général a montré que l'origine de la crise est politique. Les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune l'ont également reconnu. Nous ne devons pas nous lasser de répéter que cette crise, d'origine politique, reflète l'attitude de certains Etats qui cherchent à saper les principes du multilatéralisme sur lesquels, de l'avis de ma délégation, repose la coexistence internationale moderne.

M. Gumucio Granier (Bolivie)

Toute tentative faite pour limiter l'efficacité des Nations Unies est une mesure rétrograde qui sape dangereusement les bases mêmes de notre Organisation, conçues pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

Si nous reconnaissons que cette crise a une origine politique, il est évident que les solutions doivent être politiques également, c'est-à-dire qu'elles doivent impliquer des décisions que les Etats Membres devront adopter en temps voulu pour remédier aux causes structurelles profondes de la crise, et non seulement aux effets passagers de celle-ci. Ces décisions entraîneront à coup sûr des modifications substantielles qui exigeront également des sacrifices de la part des Etats Membres.

Le Secrétaire général a analysé la situation financière et a proposé des solutions dont il a déjà, par deux fois, informé l'Assemblée générale. Il ressort de cette analyse que la crise présente trois aspects qui, bien que pouvant être examinés séparément, sont néanmoins étroitement interdépendants; et on ne peut résoudre l'un de ces aspects sans affecter les autres. On peut tout d'abord, en procédant méthodiquement, distinguer dans cette crise une pénurie aiguë de liquidités, c'est-à-dire un manque de fonds qui affecte déjà notre organisation ces mois-ci; ensuite, un déficit dans les recettes par rapport aux dépenses déjà prévues et approuvées au budget ordinaire, qui affecte l'Organisation dans son fonctionnement et dans l'exécution des programmes pour l'année en cours; et enfin, une crise dite à long terme mais qui, en réalité, est une crise structurelle à laquelle nous devons faire face, et dont les effets, qui se font déjà sentir, seront encore plus importants en 1987 et au-delà, si les mesures correctives ne sont pas prises.

Ma délégation tient à dire très clairement que la solution de la crise financière à court, à moyen et à long terme, de notre Organisation, doit être conforme aux principes de la Charte. La Charte est très claire : l'Article 17 traite du paiement des contributions et, à cet égard, l'Article 18 stipule, dans son paragraphe 1, que chaque Membre dispose d'une voix et dans son paragraphe 2, que les décisions sur les questions budgétaires sont prises à la majorité des deux tiers des Membres. En l'occurrence, on a déjà adopté - et avec beaucoup de sagesse lors de la rédaction de la Charte à San Francisco - le principe que le vote pondéré à la majorité des deux tiers, et non à la majorité simple, était le critère déterminant pour les questions financières. Ce principe doit être respecté.

M. Gumucio Granier (Bolivie)

C'est ainsi qu'il en a été décidé et cela est stipulé dans l'Article 2 de la Charte, qui dispose que notre organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres et que ceux-ci doivent remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la Charte. Tels sont les principes du droit international et de notre organisation et ils doivent, dans l'avenir, continuer de régir le fonctionnement de cette institution.

Au temps de l'Espagne médiévale il y avait un adage qui disait : "Tu vaux ce que tu possèdes". Un tel principe ne devrait en aucune manière servir de règle à notre Organisation.

Lorsque les Etats-Unis se sont dotés de leur constitution politique, il y a 200 ans, ils ont consacré le principe de l'égalité souveraine des individus et des Etats. Si le Sénat des Etats-Unis était organisé de façon à accorder à chaque Etat un vote pondéré en fonction de sa contribution à la République fédérale, il est très possible qu'à l'heure actuelle nous n'aurions pas un Etat fédéral uni et fort. Les législateurs américains ont fait preuve de sagesse en accordant à chaque Etat l'égalité dans le vote, comme cela se reflète au Sénat. Ce principe est reconnu dans le droit international qui met tous les Etats sur un pied d'égalité.

Si nous acceptions un vote pondéré, sous quelque prétexte ou appellation que ce soit, nous amorcerions la destruction future de l'Organisation. Nous ne pouvons pas revenir aux principes du droit romain, où le vote dépendait des biens que l'on possédait. Tous les Etats sont souverainement égaux, et nous possédons déjà un mécanisme de vote pondéré s'agissant des questions budgétaires.

Quant aux solutions proposées par le Secrétaire général, nous constatons qu'il a proposé - après mûre réflexion et non sans mal - des solutions allant dans trois sens : premièrement, le principal contributeur doit verser au moins 143 millions de dollars; deuxièmement, les autres Etats doivent verser leurs contributions le plus rapidement possible; et troisièmement, une série d'économies, représentant quelque 30 millions de dollars et ayant trait à un ensemble d'activités et de programmes, doivent être faites. A cet égard, il faut signaler que la Bolivie, en tant que membre du Groupe des 77 et du Mouvement des non-alignés, souscrit en principe à la déclaration du représentant de ce groupe, l'ambassadeur de la Yougoslavie. Cependant, nous avons entendu un autre appel du Secrétaire général pour que ces mesures soient adoptées globalement, et non séparément. Mais, vu la tâche difficile du Secrétaire général, ma délégation est prête à accepter le

M. Gumucio Granier (Bolivie)

train de mesures qu'il nous présente, étant entendu qu'il s'agit uniquement de reporter à l'année prochaine certaines activités pour résoudre la crise de trésorerie; et, en second lieu, parce qu'un élément indivisible de ce train de mesures est le versement, par le principal contributeur, des 143 millions de dollars en question. Une économie de 30 millions de dollars serait très importante, assurément, mais elle serait relativement peu de chose si nous n'avions en contrepartie les 143 millions de dollars dont nous avons besoin d'urgence.

Pour terminer, ma délégation voudrait attirer l'attention sur certains points fondamentaux. Différentes délégations ont exprimé l'espoir que le Groupe des 18 experts intergouvernementaux parviendra à une solution ou proposera des solutions qui permettront de régler la crise à long terme de l'Organisation. Ma délégation s'associe à ces vœux, mais elle souhaite néanmoins lancer une mise en garde à ce sujet.

Tout d'abord ces 18 experts, dont nous ne mettons nullement en doute la compétence professionnelle, représentent des gouvernements, comme l'indique le titre du groupe. De même, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est composé d'experts gouvernementaux. En outre, par hasard, les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et ceux du Groupe des 18 experts intergouvernementaux représentent, pour plus de la moitié, les mêmes pays. Si le Comité consultatif est partiellement responsable du fait que l'Assemblée générale n'a pas été informée des failles dans la gestion du budget de notre Organisation, il est indéniable qu'il sera très difficile aux experts - bien qu'ils ne soient pas les mêmes mais représentent, pour la moitié, les mêmes pays que ceux de la Commission - de présenter des solutions différentes de celles recommandées auparavant par d'autres organes subsidiaires. Espérons que les travaux des 18 experts gouvernementaux pourront offrir des solutions qui permettront de régler véritablement la crise.

M. Gumucio Granier (Bolivie)

D'autre part, le rapport des experts sera présenté au début de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Or cette session sera abrégée et ne disposera que de huit ou neuf semaines de travail effectif. Ainsi, le temps imparti pour analyser le rapport des experts et prendre des dispositions sera très limité. Il ne serait donc pas inutile d'envisager une reprise de la quarante et unième session au début de l'année 1987 pour analyser et adopter les solutions qui émergeront du rapport des 18 experts et de la contribution apportée par les Etats Membres à sa rédaction.

Enfin, j'ajouterai, aux fins du compte rendu, que pour ma délégation ni le Secrétaire général ni le personnel des Nations Unies ne sont responsables de la crise actuelle. La responsabilité de la crise incombe essentiellement aux Etats qui ne se sont pas acquittés des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte.

M. MAKSIMOV (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : La reprise des travaux de la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les difficultés financières de l'Organisation doit être considérée comme l'une des manifestations des vastes processus politiques qui caractérisent les relations internationales dans le domaine de la politique contemporaine. L'évaluation des causes de nos problèmes a déjà été donnée à cette tribune par plusieurs délégations. De fait, six mois à peine se sont écoulés depuis que la salle où nous nous trouvons a été le théâtre de séances solennelles consacrées au quarantième anniversaire de la création de l'Organisation internationale, virtuellement universelle, auxquelles ont participé des chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que des représentants spéciaux de tous les Etats Membres des Nations Unies. A cette occasion, l'écrasante majorité des déclarations politiques de principe qui ont été entendues ont confirmé la foi inébranlable des Etats Membres dans les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies. Outre qu'elles ont confirmé que chacun reconnaissait le rôle important joué depuis 40 ans par les Nations Unies dans le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale, ces déclarations ont souligné clairement qu'il était nécessaire de renforcer l'efficacité du rôle des Nations Unies dans le règlement des grands problèmes contemporains.

A cet égard, il a été souligné à plusieurs reprises qu'au nombre des tâches incombant aux Nations Unies, compte tenu de l'aggravation de la présente situation

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

internationale due aux forces impérialistes et réactionnaires, on compte l'élimination des tendances négatives à la confrontation, dont on a noté un accroissement ces dernières années, la recherche de mesures propres à mettre fin à la course aux armements et à empêcher qu'elle ne s'étende à l'espace, une réduction du danger de guerre ainsi que l'instauration et le renforcement de la confiance, autant d'éléments essentiels aux relations entre Etats.

Les six mois qui se sont écoulés depuis les séances solennelles constituent une bien courte période de l'histoire. Cependant, cette période a été témoin de très nombreux événements internationaux, qui révèlent des tendances contradictoires dans les diverses attitudes eu égard au rôle que doit jouer l'Organisation.

Les efforts inlassables consentis par l'Union soviétique sont bien connus, en particulier ceux qu'elle fait aux Nations Unies pour empêcher le monde de glisser vers une catastrophe nucléaire, favoriser la détente dans la situation internationale, et ainsi réaliser la coopération pacifique au bénéfice de tous les Etats de la planète. Cette politique de principe est conforme aux objectifs des Nations Unies et est appuyée par les peuples du monde.

Par ailleurs, la communauté internationale a été témoin de nombreux événements qui témoignent de l'existence d'une attitude opposée, dangereuse pour la destinée du monde. Je veux parler notamment des explosions nucléaires au Nevada, de l'agression armée des Etats-Unis contre l'Etat souverain de la Jamahiriya arabe libyenne, Membre permanent des Nations Unies, et des menaces accrues contre le Nicaragua et d'autres pays non alignés.

Au nombre des violations directes de la Charte des Nations Unies et des décisions de l'Assemblée générale, on compte la mesure unilatérale prise par les Etats-Unis de réduire le versement de leurs contributions au budget ordinaire des Nations Unies. Cette décision témoigne de la volonté de l'administration américaine de faire violence à l'Organisation internationale.

En ce qui concerne les mesures déjà adoptées ou proposées par le Secrétaire général des Nations Unies pour surmonter la situation financière difficile de l'Organisation, ma délégation estime indispensable, en premier lieu, de souligner qu'elles ne peuvent être considérées comme le seul moyen de faire face au déficit financier de l'Organisation. En effet, ces mesures ne s'attaquent pas aux causes fondamentales des difficultés financières rencontrées actuellement par les Nations Unies, causes qui sont liées aux décisions illégales et arbitraires

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

prises par les Etats-Unis. Par conséquent, toute la responsabilité politique et financière de leurs violations flagrantes des obligations découlant de la Charte des Nations Unies incombe exclusivement aux Etats-Unis. D'autre part, l'Union soviétique a de nouveau ces jours derniers témoigné de sa politique constructive à l'égard des Nations Unies en décidant de verser 10 millions de dollars au Compte spécial qui a été créé pour surmonter les difficultés financières de l'Organisation.

Ma délégation estime que la situation difficile que connaissent actuellement les Nations Unies en matière financière et administrative et les mesures prises en vue de trouver les ressources susceptibles d'éponger le déficit ne doivent pas être une invitation à s'écarter du strict respect des règlements financiers de l'Organisation, qui prévoient, entre autres, la restitution aux Etats Membres de toute somme non utilisée par l'Organisation.

Une attention particulière doit être apportée aux travaux entrepris par le Secrétaire général des Nations Unies dans le cadre de son mandat, et qui visent à rechercher et à exploiter rationnellement les ressources internes qui pourraient permettre à l'Organisation de surmonter ses difficultés financières. D'ailleurs, les économies de 30 millions de dollars enregistrées ont pu être faites sans porter atteinte aux programmes de l'Organisation et sans porter atteinte, faut-il espérer, aux intérêts des Etats Membres, notamment en ce qui concerne le personnel. La Direction des Nations Unies ne doit naturellement pas fléchir dans ses efforts à cet égard.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

En ce qui concerne les activités administratives et financières des Nations Unies, la délégation de la RSS de Biélorussie a toujours été parmi celles qui appuient activement l'examen régulier des programmes d'activité et l'élimination opportune des répétitions et des activités périmées, inefficaces ou de peu de valeur. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté de nombreuses décisions spécifiques à ce sujet. Nous sommes disposés, cependant, au moment voulu et dans l'organe approprié, à participer directement à tout examen de la longue liste des propositions de changements à apporter à certains programmes et services. Je voudrais souligner que maintenant, comme par le passé, notre délégation s'en tiendra rigoureusement au principe fondamental selon lequel de tels changements ne doivent pas avoir d'incidences négatives sur les domaines importants de l'activité des Nations Unies.

En conclusion, nous désirons réaffirmer une fois de plus que la position de la RSS de Biélorussie sur l'ensemble des problèmes administratifs et budgétaires des Nations Unies a toujours été et sera toujours fondée sur son soutien de principe à l'Organisation, étant donné que notre République a été l'un de ses fondateurs, sur sa participation active aux activités de l'Organisation et sur sa préoccupation constante de renforcer l'efficacité des Nations Unies en tant qu'instrument important pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Comme d'autres Etats Membres, la RSS de Biélorussie a répondu à l'appel du Secrétaire général concernant la crise financière de l'Organisation et a accéléré le paiement de sa contribution au titre du budget ordinaire des Nations Unies pour 1986.

M. NYAMDOO (Mongolie) (interprétation du russe) : Tout d'abord, notre délégation voudrait exprimer sa sincère gratitude au Secrétaire général pour les mesures qu'il a prises ces jours derniers pour surmonter les difficultés financières des Nations Unies. Ses efforts d'économie sont, bien entendu, dans toute la mesure du possible, destinés à promouvoir le fonctionnement normal des activités des Nations Unies. Nous espérons que le Secrétaire général poursuivra ses efforts dans ce sens.

Nous avons suivi avec attention le débat qui se déroule sur la crise financière actuelle des Nations Unies en cette reprise de session de l'Assemblée générale. De nombreuses raisons ont été avancées pour expliquer comment

M. Nyamdoo (Mongolie)

l'Organisation en est arrivée à la situation financière actuelle. Nous partageons pleinement l'opinion bien fondée exprimée par la majorité écrasante des Etats selon laquelle l'attitude négative adoptée par un des Etats Membres des Nations Unies envers leurs activités est la cause essentielle des difficultés financières actuelles. Notre délégation voudrait souligner que la crise financière actuelle a une connotation politique.

Nous constatons avec regret que les Etats-Unis d'Amérique recourent fréquemment à diverses mesures qui vont clairement à l'encontre des objectifs et principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Un exemple en est donné par le projet de loi adopté par le Congrès des Etats-Unis à la fin de l'année dernière, qui prévoit une réduction arbitraire de la contribution des Etats-Unis au budget ordinaire des Nations Unies au cas où l'on n'introduirait pas le vote pondéré aux Nations Unies, en violation du principe fondamental de l'égalité souveraine des Etats. Cette décision des Etats-Unis ne peut être considérée que comme une tentative faite pour imposer un diktat financier aux Nations Unies.

C'est la raison même pour laquelle nous appuyons les autres Etats Membres qui exigent que les Etats-Unis mettent un terme aux mesures unilatérales qu'ils ont prises et qu'ils s'acquittent des obligations qu'ils ont contractées en vertu de la Charte. Nous estimons qu'une meilleure utilisation des ressources actuelles de l'Organisation est l'une des conditions importantes qui permettraient de régler les problèmes financiers des Nations Unies. Comme on le sait, il existe aux Nations Unies des programmes périmés et inefficaces. Ces programmes devraient, bien entendu, être soigneusement revus et, si nécessaire, supprimés. En ce qui concerne les mesures proposées par le Secrétaire général dans son rapport, notre délégation estime qu'elles doivent être soigneusement étudiées pour empêcher qu'elles ne portent atteinte à des programmes qui se rapportent à des domaines essentiels de l'activité des Nations Unies. En outre, le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats doit être respecté en tant que base de l'ensemble des activités de notre organisation.

L'une des mesures proposées par le Secrétaire général pour surmonter la crise financière des Nations Unies comprend le gel du recrutement. En tant que pays sous-représenté, la Mongolie estime qu'un tel gel du recrutement ne devrait affecter que les ressortissants de pays surreprésentés.

M. Nyamdoo (Mongolie)

La RSS de Mongolie a toujours estimé que les Nations Unies étaient un instrument important pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Notre pays, depuis les premiers jours de son admission à l'Organisation, s'est toujours acquitté rigoureusement de toutes ses obligations qui découlent de la Charte, notamment de ses engagements financiers. En réponse à l'appel du Secrétaire général, la Mongolie, au cours du premier trimestre de cette année, a versé sa contribution mise en recouvrement au budget ordinaire des Nations Unies pour l'exercice 1986.

Le Secrétaire général du parti révolutionnaire populaire mongole et le Président du Présidium de la Grande Hural populaire de la République populaire mongole, le camarade Jambyn Batmonn, a déclaré à l'occasion du quarantième anniversaire des Nations Unies que :

"la République populaire mongole, fidèle à ses engagements à l'égard de la Charte des Nations Unies, poursuivra activement ses efforts pour contribuer à rehausser le rôle et l'efficacité de l'Organisation mondiale dans la cause du maintien universel de la paix et du développement de la coopération internationale." (A/40/PV.40, p. 62)

La séance est levée à 13 heures.

